

Fondation Edith Seltzer

Institut de Formation Sanitaire et Sociale - IFSS Seltzer
118 route de Grenoble - 05107 Briançon
04 92 25 31 31 - ifss@fondationseltzer.fr

Institut de formation
Sanitaire et Sociale
IFSS Seltzer

Livret d'accueil



Sommaire

Présentation	4
• La Fondation Édith Seltzer	4
• Le projet de Fondation	5
• Le projet pédagogique de l'IFSS Seltzer	6
• La démarche qualité et certifications	6
• Le développement durable	9
Votre séjour parmi nous	10
L'Institut de Formation Sanitaire et Sociale	10
• L'accueil	10
• Les locaux	10
• La restauration	11
• L'hébergement	11
• L'affichage	12
La Formation	12
• Les dispositifs de prise en charge des frais de formation	12
• L'équipe de l'IFSS	13
• La démarche pédagogique	18
• La personnalisation des parcours	19
• Les droits et devoirs du délégué	20
• L'utilisation des outils informatiques	21
• La protection des données	22
• Autorisation du droit à l'image et propriété intellectuelle	23
Plans et accès	24
• L'accès	24
• Les transports	24
• Le stationnement	24
• Plan d'accès	25
• Plan de la Fondation Édith Seltzer	26



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Présentation

La Fondation Édith Seltzer

La Fondation Edith Seltzer, créée en 1930 et reconnue d'utilité publique, a pour but d'assurer une mission de soins, d'accompagnement, de réinsertion et de formation. Son siège social se situe à Briançon dans les Hautes-Alpes.

Les activités de la Fondation sont exercées dans un esprit de neutralité. L'ensemble des acteurs de la Fondation sont rassemblés autour de valeurs de service aux personnes, dans le respect de tous les bénéficiaires.

À la tête de 20 établissements et services répartis sur l'ensemble du département, dans les secteurs sanitaire, médico-social, social et de l'enseignement, la Fondation Édith Seltzer emploie plus de 550 personnes, ce qui en fait le plus important employeur privé du territoire. 70 métiers la composent dans des centres médicaux, maison d'enfants à caractère social, centres de santé, institut de formation sanitaire et social, centre de formation, établissement et services de réadaptation professionnelle, foyers, samsah, services hors les murs...

Le Pôle Formation y représente 3 établissements : Institut de Formation Sanitaire et Sociale, Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle, Centre de Formation Continue.

L'Institut de Formation Sanitaire et Sociale accueille 62 apprenants Aide-Soignant, 45 apprenants Auxiliaire de Puériculture et 30 apprenants Accompagnant Éducatif et Social. Pour chacune de ces formations qualifiantes, un dispositif de formations préparatoires est proposé en amont. L'IFSS Seltzer propose également le parcours Aide-Soignant par l'apprentissage.

Basée avant tout sur la professionnalisation des apprenants, la pédagogie adaptée s'appuie sur les expériences acquises dans le cadre d'activités professionnelles antérieures, des stages en milieu professionnel et sur des situations professionnelles reconstituées.

L'Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle a pour vocation d'accompagner les personnes en situation de handicap dont le maintien, l'accès ou le retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement

médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap. L'ESRP Seltzer dispose de 90 places et propose 3 parcours : Tertiaire, Sanitaire et Social, Remobilisation Sociale et Professionnelle.

Le Centre de Formation Continue Seltzer Compétences propose des formations professionnalisantes et qualifiantes à destination des établissements sanitaires, médico-sociaux, des entreprises ou collectivités du tertiaire et du tourisme. Notre catalogue de Formations Professionnalisantes Inter - Intra est consultable sur notre site www.seltzercompétences.fr

Le Projet de Fondation

Le Projet de Fondation précise les valeurs, les orientations, clarifie les engagements pour les années qui suivent et oriente les choix du Projet d'Établissement de la Fondation Édith Seltzer. Élaboré puis approuvé par le conseil d'administration en avril 2017, il a été présenté aux professionnels par les administrateurs lors de l'assemblée du vendredi 23 juin 2017, avec l'affirmation de quatre engagements :

- Une vision globale centrée sur la personne, ses ressources, ses compétences
- Une conception co-constructive de l'action
- Un choix de développement éthique et durable
- Une volonté de partenariat et d'alliance

Ces engagements sont déclinés en six axes stratégiques :

- Maintien des activités médicales, médico-sociales et de formation, et orientation sur les besoins de la population proche
- Contribution au retour et au maintien à domicile des personnes par des accompagnements contextualisés
- Développement de partenariats et d'alliances
- Renforcement de la place des usagers
- Développement du rôle des bénévoles
- Affirmation de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Le Projet pédagogique de l'IFSS Seltzer

Le projet pédagogique de l'IFSS est le résultat d'un travail collectif de l'équipe pédagogique dans le respect du programme officiel des études conduisant aux diplômes d'État aide-soignant, auxiliaire de puériculture et accompagnant éducatif et social.

Ce projet reflète la volonté de l'IFSS de mettre en adéquation la formation et les besoins réels de compétences professionnelles.

Il s'inscrit dans le cadre de la réforme des professions sanitaires et sociales, les référentiels de formation de 2021 des professions AS, AP et AES permettant une réelle valorisation des compétences. La formation doit leur permettre de faire face à la singularité, à la variabilité, à la complexité des situations et à l'évolution des modes d'accompagnements.

Notre projet repose sur une volonté de favoriser la collaboration et l'interdisciplinarité en proposant des espaces et temps de formation communs entre élèves aides-soignants, élèves auxiliaires de puériculture et candidats accompagnants éducatifs et sociaux. Ces temps ont pour but une meilleure connaissance des rôles et des compétences de chacun pour un meilleur service des usagers.

La démarche Qualité et certification

La démarche d'amélioration de la qualité permet d'assurer à nos clients que notre service est conforme à leurs attentes et aux pratiques reconnues dans notre secteur.

Un Comité de Pilotage Qualité rassemble des représentants des professionnels de l'équipe, assure le suivi des actions qualité qui découlent des engagements et coordonne le travail des différents groupes de travail.



La documentation de référence permet de guider les professionnels et d'harmoniser les pratiques, de la préparation de la session à la sortie de l'apprenant.

L'évaluation de l'apprenant et de la prestation permet d'améliorer nos prestations en définissant des actions d'amélioration si nécessaire.

Une revue qualité permet de s'assurer que les risques résiduels sont analysés afin de déterminer des mesures à intégrer dans les perspectives du rapport d'activité annuel.

Les engagements Qualité

L'Institut de Formations Sanitaires et Sociales accueille les publics adultes en formation continue ou initiale ou bénéficiaire d'une RQHT.

Les engagements Qualité s'adressent à tous les clients

- Les personnes en formation.
- Les partenaires : prescripteurs, entreprises structures et associations demandeurs de formation, organismes payeurs et / ou responsables de la « commande ».
- Le personnel.

Le stagiaire

- Il est accueilli.
- Il est écouté.
- La confidentialité des informations est respectée.
- Il évalue sa progression avec l'équipe pédagogique, et médico-sociale s'il est en reclassement professionnel.
- Il est aidé dans son insertion sociale et professionnelle.

Les prestations

- Les services se concertent pour que les prestations se déroulent en cohérence.
- L'établissement met en œuvre les moyens correspondant à la spécificité des formations pour permettre la qualification des stagiaires.
- L'établissement fait appel à des intervenants occasionnels pour leur expertise en complément des domaines de compétence de ses formateurs permanents.
- Les services assurent leurs missions dans un souci d'une prestation efficiente.

Le personnel

- Il est reconnu dans son emploi et ses compétences.
- Il participe au travail d'équipe, ses propositions sont sollicitées et prises en compte.
- Ses connaissances sont actualisées et partagées.
- L'amélioration des conditions de travail est une préoccupation constante.

Les certifications et agréments qualité

Certifications AFNOR NF 214 : Formation continue en alternance

Le Pôle Formation Seltzer s'est engagé dans la démarche de Certification NF services " Formation continue - en alternance " auprès d'AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant.

Le premier certificat a été délivré en 2001 et maintenu depuis, suite à des audits de surveillance et de renouvellement tous les 18 mois. Le dernier audit en octobre 2020 a conduit au renouvellement du certificat le 12 octobre 2020 valable jusqu'au 7 mai 2023.

Démarche Qualité RESEAU et Performance Vers l'Emploi

L'IFSS s'est également engagé dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Tout d'abord de 2001 à 2009 avec la démarche qualité Formation Professionnelle Continue Commande Publique (FPC-CP). Puis en 2012, avec la démarche Qualité " Responsabilité Sociale et Environnementale pour l'Apprenant Usager " (RESEAU). Cette démarche s'articulant autour d'un diagnostic initial, puis d'un diagnostic final, deux diagnostics réalisés en 2013 et 2016 ont conduit à la conformité au référentiel RESEAU. Un 3^e diagnostic intégrant le référentiel Sanitaire et Social (SASO) a permis l'élaboration d'un contrat de progrès en 2018. Un audit de transition a été mené en 2018 sur le référentiel Performance Vers l'Emploi (PVE) puis un audit final en septembre 2019, ayant conduit à l'attribution du Label Qualité " Performance vers l'Emploi " le 16 janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Certification Qualiopi sur la base du Référentiel National Qualité

La loi du 5 septembre 2018 instaure l'obligation de certification pour tous les prestataires proposant des actions de formation, de formation par apprentissage, de Validation des Acquis par l'Expérience et de bilan de compétences.

L'IFSS et le Centre de Formation Seltzer Compétences sont engagés dans cette démarche de certification auprès d'AFNOR Certifications pour leurs activités : actions de formation et formation par apprentissage, ceci dans l'objectif d'être certifiés pour l'échéance réglementaire du 1er janvier 2022. Le premier Certificat a été délivré le 12 octobre 2020, valable jusqu'au 6 octobre 2024.

Agrément Organisme de Développement Professionnel Continu - ODPC

En juillet 2017, le Centre de Formation Continue Seltzer Compétences a été enregistré et évalué favorablement par l'ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu) comme organisme de DPC habilité à dispenser des programmes de DPC.

Ces démarches sont des engagements dans la durée. Tous nos collaborateurs et partenaires se mobilisent afin de maintenir les engagements de performance avec comme objectif la satisfaction de vos attentes.

Le développement durable

Implantée depuis presque un siècle sur un territoire de haute montagne sensible aux changements climatiques, la Fondation Édith Seltzer contribue à répondre aux enjeux du développement durable et met en œuvre des actions afin de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement : rénovation des bâtiments, installation de chaufferies bois-énergie et de panneaux solaires, valorisation des bio-déchets...

Nous incitons donc l'ensemble de nos usagers à prendre une part active à nos objectifs de développement durable en appliquant la charte ci-dessous.

La charte du développement durable

Les 9 engagements citoyens et éco-responsables au sein de la Fondation :

- Je quitte une pièce : j'éteins les appareils électriques (télévision, machine à café, ordinateur... et l'éclairage).
- Je limite ma consommation d'encre et de papier : j'imprime en noir et blanc, recto-verso et je réutilise le papier en brouillons.
- J'économise le chauffage : je ferme les fenêtres après avoir aéré et je règle le thermostat du radiateur de façon adaptée.
- Je consomme de l'eau sans gaspiller.
- Je respecte les consignes de tri (papier, verre, emballages, cartons, piles, cartouches...).
- Je commande en priorité des produits locaux ou régionaux et je me préoccupe de la façon dont ils ont été produits et comment ils vont être éliminés.
- Je commande le juste nécessaire afin d'éviter le gaspillage.
- Je prends soin de mon environnement (mégots dans les cendriers, déchets dans les poubelles appropriées...).
- J'optimise mes déplacements (transports en commun, covoiturage...).

Votre séjour parmi nous

L'Institut de Formation Sanitaire et Sociale

L'IFSS Seltzer développe l'accessibilité pédagogique de ses formations, organise la compensation du handicap des personnes en formation et s'assure de l'accessibilité de l'ensemble des locaux en tant qu'établissement recevant du public.

L'accueil

L'IFSS est ouvert du lundi au jeudi de 7h45 à 17h15, le vendredi de 7h45 à 17h.

Les secrétaires reçoivent les apprenants pour toute information et question administrative, comme suit :

Accueil téléphonique au 04 92 25 31 31

- du lundi au jeudi de 8h30 à 11h et de 13h à 16h
- le vendredi de 8h30 à 11h

Accueil physique sur RDV : du lundi au jeudi de 13h30 à 16h30

L'IFSS est aussi joignable par mail ifss@fondationseltzer.fr

Vous pouvez également venir visiter l'établissement et rencontrer l'équipe pédagogique avant votre entrée en formation, sur rendez-vous.



Les locaux

D'une superficie de 1 800 m², l'IFSS se développe sur 3 niveaux comprenant :

- 22 espaces pédagogiques (salles de cours et salles de travail des formateurs)
- 5 locaux administratifs

Ces espaces pédagogiques sont tous équipés des moyens technologiques d'information et de communication et d'espaces de travaux pratiques (salles bureautiques, appartement pédagogique, entreprise d'entraînement pédagogique...).

Les salles de cours disposent toutes d'un accès internet, d'un vidéoprojecteur, visio, paperboard, ordinateurs.

La restauration

Il est possible de se restaurer le midi du lundi au vendredi au self au 1^{er} étage du centre médical Chantoiseau. Lors de votre entrée en formation, un badge vous est remis afin d'accéder au self. La réservation ainsi que le règlement des repas s'effectuent via votre compte Restonet sur internet (7 € le repas, tarif en vigueur). Vous avez aussi la possibilité de faire réchauffer des préparations personnelles dans la salle de restauration des apprenants située à côté du self.

Depuis 2017, le service restauration s'est engagé dans la démarche Mon Restau Responsable® initiée par le réseau Restau'co et la Fondation pour la Nature et l'Homme, créée par Nicolas Hulot.

Parce que bien manger fait partie du soin, la Fondation s'appuie sur les 80 années d'expérience de sa cuisine locale et sur un niveau de technicité indispensable pour répondre aux enjeux d'hygiène et de sécurité alimentaire qui s'imposent aujourd'hui.



L'hébergement

L'hébergement reste à la charge de l'apprenant. Afin de faciliter vos démarches, une fiche " Se loger ", ci-jointe, recense les coordonnées des différents prestataires du briançonnais.

Une fiche " Adresses utiles ", ci-jointe, regroupe également les coordonnées des différents partenaires et services du briançonnais.

L'affichage

Un espace d'affichage au rez-de-chaussée est réservé aux offres de locations d'hébergement des particuliers, aux offres de covoiturage et autres informations utiles à la vie pratique des apprenants. Toute personne souhaitant afficher une offre ou une demande doit faire valider l'annonce par le secrétariat.

La formation

La formation se déroule :

- en centre selon les horaires suivants :
 - Lundi de 9h à 12h - 13h à 17h
 - Mardi, mercredi, jeudi de 8h à 12h - 13h à 17h
 - Vendredi de 8h à 12h
- en entreprise : les horaires varient selon les besoins des services et des entreprises

Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité est exigée à l'entrée en formation et en cours de formation si cette dernière ne couvre pas la durée totale de la formation.

Les dispositifs de prise en charge des frais de formation et d'aides financières

Formation initiale / Formation continue financée par la Région PACA

La Région Provence Alpes Côte d'Azur finance les formations préparatoires et qualifiantes sanitaires et sociales d'auxiliaire de puériculture, aide-soignant, accompagnant éducatif et social si vous êtes :

- étudiant en continuité de parcours scolaire sans interruption depuis plus d'un an
- jeune ou adulte sans emploi, bénéficiant éventuellement d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Il vous appartient de vous rapprocher de l'un des prescripteurs Mission jeunes, Pôle Emploi, Cap Emploi afin de faire valider votre projet professionnel. Une commission d'accès à la formation (CAF) se réunit en amont de l'entrée en formation et valide l'octroi de ces places financées par la Région.

Certains frais restent cependant à votre charge : frais de sélection concours, achat de tenues, livres, photocopies, repas...).

Autres aides financières de la Région PACA pour les formations sanitaires et sociales qualifiantes

- La bourse régionale d'études pour les élèves et étudiants en continuité de parcours scolaire
- Le fonds d'aide régionale pour les élèves, étudiants et apprenants confrontés à des situations de rupture économique particulières
- PASS santé jeunes
- Aide à la complémentaire santé
- La carte ZOU

Vous pouvez consulter le site <https://aidesindividuelles.maregionsud.fr> pour une information actualisée en temps réel.

Formation continue

Si vous êtes salarié en CDI ou CDD, en contrat d'apprentissage, contrat aidé..., votre formation peut être prise en charge. Notre secrétariat vous renseignera sur les dispositifs existants.

L'équipe de l'IFSS

Équipe administrative - Les secrétaires

- Assurent l'accueil physique et téléphonique du public
- Accompagnent les apprenants dans la constitution de leur dossier administratif et de rémunération
- Assurent le secrétariat général et pédagogique
- Recensent et traitent toutes les informations relatives à la présence des apprenants en formation
- Établissent les déclarations d'accident auprès de la sécurité sociale
- Assurent la liaison entre les apprenants et l'équipe pédagogique et/ou les apprenants et la direction
- Reçoivent et transmettent à la directrice toutes réclamations ou problèmes rencontrés par les apprenants au sein de l'IFSS

- Gèrent la création des comptes RESTONET et l'édition des badges pour accéder au self
- Informent les apprenants des différentes aides mises à leur disposition (bourses régionales, fonds d'aide régionale, carte ZOU, PASS santé jeunes...)

Accompagnants pédagogiques au sein de l'IFSS

Le formateur

Le formateur contribue à l'élaboration des projets de formation initiale et/ou continue et les met en œuvre pour les apprenants en cohérence avec les référentiels de formation, le projet d'établissement et le projet pédagogique. Il accompagne les apprenants tout au long de sa formation.

Le formateur référent pédagogique

Chaque apprenant est accompagné, dans le cadre du suivi pédagogique, par un formateur référent tout au long de sa formation pour favoriser sa progression au travers d'un parcours personnalisé. Il est identifié pour chaque apprenant en début de formation.

Il est responsable du suivi global de l'apprenant dans toutes les dimensions pédagogiques. Il va se positionner en tant que personne ressource et va organiser des temps de rencontres individualisées et formalisées régulièrement, afin de permettre à l'apprenant de mesurer sa progression.

Le formateur référent de stage

Le formateur référent du stage est un formateur de l'IFSS. Il est garant de l'articulation des liens entre les deux lieux de formation (entreprise-centre de formation) afin d'assurer l'utilisation des expériences mutuelles dans l'un et l'autre des lieux.

Il y a un formateur référent par terrain de stage. Il est leur interlocuteur privilégié. L'objectif est de permettre des interactions entre savoirs théoriques et savoirs pratiques dans une dynamique d'alternance intégrative afin que l'apprenant développe ses compétences professionnelles.

La coordinatrice des stages

La coordinatrice des stages est une formatrice de l'IFSS qui a pour principales missions :

- de coordonner les parcours de stages pour les formations AP, AS et AES dans le respect des référentiels de formation
- d'assurer le suivi et la traçabilité des parcours de formation des apprenants AP, AS et AES
- de participer à la formation des apprenants

Les coordonnateurs de promotion

Les coordonnateurs de promotions sont au nombre de deux par promotion. Sous la responsabilité et en collaboration avec la directrice de l'IFSS, les coordonnateurs organisent, planifient et réalisent les actions de proximité.

Ce sont les formateurs qui :

- sont garants de l'organisation de la formation pour une promotion donnée (planning)
- rencontrent les délégués de promotion deux fois par an, à minima, afin de faire un point sur la dynamique de promotion
- sont les interlocuteurs privilégiés entre les apprenants et la direction de l'établissement

Le responsable de compétences

L'IFSS, depuis la mise en œuvre des référentiels de formation de 2021, pour les formations d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social, s'engage dans une dynamique de réelle approche par compétences.

Chaque formateur est plus particulièrement engagé dans deux ou trois compétences pour lesquelles il accompagne les apprenants à les acquérir. Le responsable de compétences est la personne ressource lorsqu'il s'agit de question de contenu pédagogique à propos d'une compétence donnée.

Le référent handicap

Le référent handicap est chargé d'organiser la mise en œuvre du parcours de formation de la personne en situation de handicap, de sensibiliser, conseiller les équipes en interne et d'assurer le lien avec les partenaires.

Pour cela, il :

- apprécie les besoins en lien avec la situation de handicap
- permet d'identifier les éventuelles adaptations dans une logique compensatoire
- s'applique à sécuriser le parcours de formation en collaboration avec l'équipe pédagogique
- fait le lien avec les équipes du Pôle Formation
- est source de conseils et d'informations en apportant des réponses concernant l'aménagement de la formation et l'accessibilité des locaux
- s'assure de la mise en place des éventuels aménagements de la formation (rythme, supports pédagogiques, examens...)
- est attentif aux évolutions possibles de la situation de handicap au regard de la formation visée
- est amené à travailler avec les partenaires extérieurs (conseillers en évolution professionnelle, Cap Emploi, Maison des Personnes en Situation de Handicap, Pôle Emploi, Mission jeunes, AGEFIPH...)

N'hésitez pas à le contacter au 04 92 25 31 31 pour tout renseignement ou pour préciser votre projet.

Le référent à la mobilité internationale

Le référent a pour mission principale de développer les mobilités internationales des apprenants dans le cadre de l'organisation des stages en milieu professionnel. Il promeut la mobilisation internationale en mobilisant les aides européennes et accompagne les apprenants, à leur demande, dans le montage de leur projet. Ses missions spécifiques s'articulent autour de 4 axes :

- Organisation
- Conseil en gestion administrative et financière
- Coordination
- Communication

N'hésitez pas à contacter Christelle MATHIEU, Directrice de l'IFSS, pour tout renseignement ou pour préciser votre projet.

La directrice de l'Institut de Formation Sanitaire et Sociale

Elle est responsable de :

- la conception du projet pédagogique
- la veille réglementaire professionnelle

- l'organisation de la formation initiale, préparatoire et continue
- l'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- le contrôle des études
- la correcte mise en œuvre des textes professionnels dont les référentiels de formation
- l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique
- la recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique
- l'organisation des épreuves de sélections et des examens
- faire respecter le règlement intérieur au sein de l'établissement

Elle participe à la gestion administrative et financière, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines de l'Institut qu'elle dirige.

Accompagnants pédagogiques dans le milieu professionnel

Chaque apprenant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes.

Le maître de stage

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage. Il est le garant de la qualité de l'encadrement. Il met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement.

Le tuteur de stage

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Professionnel expérimenté, il assure un accompagnement des apprenants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Le tuteur a des relations régulières avec le formateur référent du stage de l'IFSS. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits. Le tuteur évalue la progression de l'apprenant dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec lui. Il formalise cette progression sur les outils d'évaluation fournis par l'IFSS lors des entretiens avec l'apprenant, en début, en cours et à la fin du stage.

Les professionnels de proximité

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien en stage. Ils sont présents avec l'apprenant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc. Ils accompagnent l'apprenant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression. Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes. Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'apprenant de manière régulière.

La démarche pédagogique

L'équipe s'est donnée pour missions de former des professionnels compétents et de faire de la formation un levier d'insertion professionnelle. Pour cela sa conception de la formation s'appuie sur :

- Le postulat d'une approche humaniste, bienveillante c'est-à-dire une disposition d'esprit qui incline à la compréhension envers autrui.
- Une attention particulière, une qualité d'écoute, une posture respectueuse et tolérante envers les apprenants, c'est-à-dire que nous reconnaissons l'altérité et acceptons la différence.
- Une reconnaissance de l'apprenant comme une personne singulière, ayant des ressources, un potentiel, ainsi qu'une volonté de partage, de solidarité, de responsabilité et d'engagement dans sa formation et dans la vie institutionnelle.

Afin de favoriser le développement des compétences professionnelles attendues, l'équipe pédagogique a choisi comme finalité, la formation d'un :

- **Professionnel autonome** ayant un espace de liberté dans un champ déterminé, capable de gérer des contraintes dans un contexte donné
- **Professionnel responsable** s'engageant en conscience à répondre de ses actes et d'en assumer les conséquences
- **Professionnel réflexif** en capacité d'exercer un retour critique sur sa pensée dans le but d'améliorer sa pratique professionnelle

- **Professionnel bienveillant et communicant**
- **Professionnel engagé et porteur de valeurs humaines**
- **Professionnel sachant coopérer**, c'est-à-dire œuvrant à un projet commun

L'équipe pédagogique a fait le choix de s'inspirer de la pédagogie adaptée aux adultes et donc utilise des méthodes reposant sur divers modèles et théories :

- L'approche par compétences et par situations (parcours professionnalisant)
- La professionnalisation
- L'approche constructiviste
- L'approche socio constructiviste
- La pédagogie inversée
- Le concept de collaboration
- L'analyse de l'activité
- La réflexivité
- L'accompagnement
- La pédagogie positive
- L'appréciative inquiry

La personnalisation du parcours

Chaque apprenant bénéficie d'un parcours individualisé car la démarche de professionnalisation va de pair avec la singularité des parcours et la construction de l'identité professionnelle.

L'individualisation du parcours de formation, quelle que soit la filière de formation, repose sur :

- Proposer les moyens d'apprendre, en aidant chaque apprenant à utiliser et à s'approprier les outils pédagogiques à disposition
- Accompagner chacun, individuellement et au sein du groupe
- Évaluer l'atteinte des objectifs de la formation en lien avec l'acquisition des compétences de chacun

- Personnaliser le suivi pédagogique à l'aide d'outils spécifiques pour mesurer la progression de chacun en guidant l'apprenant à s'autoévaluer
- Créer des conditions d'apprentissage différenciées à l'aide d'ateliers pédagogiques

Tout au long de sa formation, l'apprenant bénéficie d'un accompagnement personnalisé par les formateurs. Le suivi pédagogique se décline de façon individuelle et/ou collective.

Ainsi, dès le début de son parcours de formation, l'apprenant est reçu en entretien pédagogique par le formateur référent pédagogique, afin de co-construire, sous la forme d'un contrat pédagogique, son parcours de formation. Ce contrat est évalué à minima à mi-parcours et en fin de parcours.

L'apprenant bénéficie également d'entretiens d'appui en cours de formation, à sa demande ou à la demande de l'équipe pédagogique en fonction de ses besoins spécifiques.

Le parcours de stage en milieu professionnel est suivi et personnalisé. Avant le début de chaque période de stage, en cours de stage, via une visite ou un accompagnement téléphonique, et au retour du stage, l'apprenant bénéficie de temps de rencontre, individualisés ou en petit groupe, avec un formateur.

Les droits et devoirs du délégué

Le cadre réglementaire

Le code du travail dispose que des élections de délégués doivent être organisées pour toute action de formation d'une durée supérieure à 500 heures. Tous les apprenants sont électeurs et éligibles : vous pouvez donc vous présenter.

Les élections sont organisées au sein du groupe pendant les heures de formation et au plus tard une semaine après le début de l'action.

Si vous êtes intéressé, faites acte de candidature en indiquant sur papier libre à remettre au formateur vos nom et prénom ainsi que la qualité sous laquelle vous souhaitez vous présenter (titulaire ou suppléant).

Le vote a lieu à bulletin secret. Le mandat du délégué a la même durée que celle de l'action de formation. Toutefois, de nouvelles élections sont organisées si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont, pour quelque raison que ce soit, cessé leurs fonctions avant la fin de l'action de formation.

Les missions du délégué

- Communiquer à la direction de l'IFSS les suggestions tendant à améliorer les conditions de déroulement de l'action de formation et les conditions de vie des apprenants dans l'organisme, notamment au cours de réunions de délégués.
- Présenter les réclamations collectives relatives au déroulement de l'action de formation, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur, notamment au cours de réunions de délégués.
- Il peut également vous être demandé par un apprenant faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, de l'assister au cours de l'entretien auquel il aura été convoqué.

L'utilisation des outils informatiques

Les logiciels et ouvrages utilisés en formation sont protégés par les règles du Copyright et les conventions internationales. A ce titre, toute reproduction ou distribution partielle ou totale, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite.

Par ailleurs, afin de protéger les équipements informatiques de l'IFSS mis à disposition de l'apprenant, aucun support de stockage de données (clé USB...) utilisés à l'extérieur de l'établissement ne devra être chargé sur les ordinateurs (programmes divers, fichiers...) sans vérification préalable auprès de l'équipe pédagogique.

L'utilisation d'internet est réglementée à l'intérieur de l'établissement. Il est exclusivement à usage professionnel ou formatif. Un code d'accès vous est attribué en début de formation. Il permet de vous identifier lors des accès internet. Un contrôle des sites visités est régulièrement effectué par le service informatique.

La protection des données (RGPD du 25 mai 2018)

Nous collectons des données personnelles vous concernant :

- votre identité : nom, prénom, date de naissance, situation familiale, adresse
- votre parcours professionnel
- vos formations et diplômes
- vos sources de revenus en cas de demande de bourse ou rémunération

Elles sont utilisées par la Fondation Édith Seltzer pour :

- le jury d'admission au diplôme d'État, envoyées à la DREETS, ces données sont conservées 3 ans puis archivées
- l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence, envoyées au CESU, ces données sont conservées 3 ans puis archivées
- les statistiques, les enquêtes de l'ARS, envoyées au ministère des affaires sociales et de la santé, ces données sont conservées 1 an puis détruites
- les attestations de présence en formation/les prises en charges financières/ demande de bourse, envoyées aux financeurs, ces données sont conservées 1 an puis détruites après règlement de la facture
- le suivi de scolarité (notes, stages), gardé dans le logiciel métier. Ces données sont conservées jusqu'à l'arrêt de formation puis archivées pendant cinq années, ensuite elles sont détruites

Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales.

Aucune information n'est transmise en dehors de l'Union Européenne.

Le responsable du traitement de ces données est la Présidente de la Fondation Edith Seltzer et, par délégation, la directrice générale.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant auprès du secrétariat de l'IFSS. Une réponse vous sera apportée sous un mois.

Vous pouvez également introduire une réclamation ou demander à avoir communication de ces données administratives. Ces fichiers sont déclarés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 8 rue Vivienne 75002 PARIS – 01.53.73.22.22.

Autorisation du droit à l'image et propriété intellectuelle

Sous réserve de leur accord, les apprenants peuvent être sollicités pour mettre à disposition et publier leurs écrits, ainsi qu'être filmés ou photographiés au cours de la formation.

Par contre, il est interdit de photographier, de filmer et d'enregistrer à leur insu toute personne présente au sein de l'IFSS ou dans le cadre de la formation.

De même, il est interdit de communiquer les documents mis à disposition sur la plateforme de E-formation à des personnes extérieures à la formation. Il est interdit aussi de faire des captures d'écran, pendant les cours ou les évaluations à distance pour les diffuser ensuite à l'extérieur de l'IFSS.

Plans et accès

L'accès

L'IFSS est situé dans le département des Hautes-Alpes au carrefour des routes de Gap, Grenoble, la Maurienne et l'Italie.

Briançon est reliée aux villes principales par la SNCF et des services réguliers d'autocars et de taxis.

Pour venir de certaines agglomérations comme Grenoble et Nice, les cars sont plus rapides (Il faut entre 2h30 pour venir de Grenoble en car contre 4h30 en train).

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de la SNCF, de la gare routière et des agences de voyage.

Les transports

Les transports urbains desservent l'IFSS du centre ville et de la gare SNCF, qui se trouvent à 2 km environ. Les circuits et horaires sont affichés au rez-de-chaussée de l'IFSS sur l'espace réservé à cet effet ou disponibles sur www.bustub.com/fr/horaires-bustub.

Le stationnement

Vous avez la possibilité de vous garer sur les 3 parkings de la Fondation.

À votre arrivée, votre numéro d'immatriculation vous sera demandé afin d'établir une vignette à placer derrière votre pare-brise et vous autorisant à stationner sur les parkings de la fondation.

Il est strictement interdit de se garer sur les voies de circulation afin de laisser l'accès permanent aux véhicules de secours et d'incendie. Les véhicules contrevenants s'exposent à leur mise en fourrière.



*Fondation Édith Seltzer
à Briançon*



Institut de Formation Sanitaire et Sociale - IFSS Seltzer
118 route de Grenoble - 05107 Briançon
04 92 25 31 31 - ifss@fondationseltzer.fr



Fondation Edith Seltzer